

**Service de Presse**

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

[@Rennes\\_presse](https://twitter.com/Rennes_presse)

Vendredi 8 mai 2020

[Déconfinement]

# Réouverture progressive des services accueillant du public

À partir du lundi 11 mai, les services de la Ville de Rennes et de Rennes Métropole accueillant du public reprennent progressivement leur activité, avec des modalités adaptées pour les agents et pour les usagers, de manière à assurer pour tous le respect des règles sanitaires et les distances physiques entre les personnes.

Sauf mention contraire, les horaires d'ouverture des services détaillés ci-dessous sont les créneaux habituels (détail des contacts et coordonnées de chaque service à retrouver sur [metropole.rennes.fr](http://metropole.rennes.fr)).

## Accueils généraux

L'accueil de l'Hôtel de Rennes Métropole rouvrira ses portes mardi 12 mai.

L'accueil de l'Hôtel de Ville reste ouvert du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h (fermeture temporaire maintenue le samedi matin).

L'accueil du public sera assuré avec toutes les précautions requises. Des hygiaphones fabriqués dans les ateliers municipaux de Rennes ont notamment été installés sur tous les sites accueillant du public.

## Solidarité et services sociaux

Le restaurant Leperdit a maintenu son activité durant toute la période du confinement en proposant des repas à emporter aux bénéficiaires. Cette distribution se poursuivra au moins jusqu'à ce que le service de restauration habituel, sur place, puisse reprendre.

L'accueil du Centre communal d'action sociale (CCAS – rue du Griffon) sera ouvert dès le 11 mai aux horaires habituels. Les espaces sociaux communs (ESC) rouvriront au public à partir du 14 mai, seulement les matins (prise de rendez-vous possible par téléphone à partir du 11 mai).

## Personnes âgées

Le Clic (Centre local de coordination et d'information), à la Maison des aînés et des aidants, continue à recevoir, sur rendez-vous, le lundi de 14 h à 17 h, et du mardi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.

## Demande de logement social

Les rendez-vous auprès du service Habitat social reprendront le 18 mai (prise de rendez-vous par téléphone à partir du 12 mai).

## Inscriptions scolaires et services de tarification des activités péri- et extra-scolaires (rue de Viarmes)

Il est toujours possible d'inscrire en ligne un enfant pour les parents disposant d'un compte sur l'Espace famille.

Pour une première inscription, à compter du 11 mai, il sera à nouveau possible de prendre rendez-vous en ligne ou par téléphone au 02.23.62.27.77. Les premiers créneaux sont disponibles à partir du 18 mai.

Lors de l'inscription, il sera demandé de venir seul, si possible sans enfant.

Concernant les questions de facturation de restauration et activités péri- et extra-scolaires, l'accueil téléphonique du service tarification reprend aux horaires habituels (8 h 30 – 17 h) à compter du 13 mai. L'accueil du public sera possible à partir du 25 mai aux mêmes horaires.

## Marchés alimentaires

Tous les marchés de Rennes rouvrent à partir du 12 mai, uniquement pour du commerce alimentaire, dans une configuration normale pour les plus petits mais avec une régulation pour les plus importants:

- **Villejean / Le Gast / Jeanne d'Arc : 25 commerçants maximum**
- **Sainte-Thérèse, les Lices et le Blossne: 60 commerçants maximum en plein-air (et filtrage pour l'accès aux halles des Lices).**

## Parcs et jardins

Tous les parcs et jardins de Rennes seront ouverts à partir du lundi 11 mai. En revanche, l'accès aux jeux pour enfants reste interdit, qu'ils soient situés dans ces parcs ou sur d'autres espaces.

## Cimetières et crématorium

- **Cimetières de Rennes**

Les trois cimetières rennais Est, Nord et Saint-Laurent, rouvriront au public lundi 11 mai et seront désormais accessibles du lundi au dimanche de 9 h à 17 h (dernier accès avant 16 h 45). Au cimetière de l'Est, l'accès se fera uniquement par l'entrée principale du grand portail, donnant sur la place du Souvenir français.

Toute demande d'information (achat ou renouvellement d'une concession, organisation d'obsèques, demande de transfert...) sera traitée par téléphone et sur rendez-vous (02.23.62.16.00).

**Conformément aux prescriptions sanitaires, les rassemblements seront limités à 10 personnes maximum (et 20 pour les obsèques).**

L'accès aux véhicules sera limité aux personnes à mobilité réduite sur présentation d'un justificatif (carte d'invalidité, certificat médical, pièce d'identité pour les + de 80 ans).

**Attention** : les arrosoirs et outils de rempotage étant des objets de contact facteurs de contamination, ils ont été retirés pour éviter la transmission du virus. En revanche, l'accès aux points d'eau est maintenu, charge à chacun d'être vigilant lors de leur utilisation (gants, gel hydroalcoolique...).

### → Crématorium

Le crématorium de Vern-sur-Seiche poursuit les mesures mises en œuvre depuis le 27 avril, à savoir des cérémonies personnalisées selon les conditions suivantes :

- un accueil maximum de 20 personnes pour les familles,
- cérémonie en intérieur dans les salles,
- temps d'adieu limité entre 20 et 40 minutes pour éviter le croisement des familles.

## | Stationnement

Le stationnement payant est remis en place à compter du 11 mai. Durant la première semaine de remise en service, tous les horodateurs feront l'objet d'un contrôle technique. Il est possible que certains d'entre eux ne soient pas opérationnels immédiatement. Les agents de la Ville de Rennes chargés du contrôle du stationnement payant feront preuve de bienveillance au cours de cette première semaine.

Le service gérant les cartes de résidents situé rue Dupont des Loges rouvre le 11 mai, de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h sur rendez-vous.

## | Vie de quartier

### → Directions de quartier

Deux des six directions de quartiers (Sud-Ouest et Nord-Est) vont rouvrir au public le 18 mai. Les quatre autres (Sud-Est, Ouest, Centre et Thabor et Nord-Ouest) rouvriront le 25 mai.

Toutes reprendront leurs horaires habituels mais accueilleront le public uniquement sur rendez-vous et par téléphone.

## | Tranquillité publique

→ Police municipale : lundi 11 mai

→ Fourrière municipale : lundi 11 mai

→ Objets trouvés (plaine de Baud) : mardi 12 mai

## État civil, formalités administratives

### → Service des Formalités (rue Victor Hugo et dans les mairies de quartier)

Les démarches avec prise de rendez-vous en ligne reprennent le 11 mai : demandes de passeport et de carte d'identité.

### → Service Événements de vie

Il est recommandé de privilégier les démarches en ligne pour les demandes d'actes (naissances, mariages, décès...). Les demandes de rendez-vous pour les dossiers de mariage, Pacs... sont de nouveau accessibles.

Sinon, la demande peut se faire par courrier (les délais de traitement et de courrier peuvent être allongés) ou auprès du service, qui rouvre le lundi 11 mai.

### → Service Élections / Réglementation enquête

Réouverture lundi 11 mai, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h, par téléphone et sur rendez-vous (02.23.62.10.10).

## Déchèteries

Toutes les plateformes de dépôt de végétaux et 8 déchèteries sur 19 sont rouvertes (Betton, Bruz, Pacé, Cesson Sévigné, Mivoie à Saint-Jacques de la Lande, Saint Armel, Mordelles et Rennes-Villejean). Les usagers accèdent aux plateformes sur rendez-vous uniquement (créneaux de 15 minutes, réservation avec l'immatriculation du véhicule et accès sur présentation de la carte grise ou carte professionnelle) et doivent prévoir leur propre matériel pour le déchargement (pas de prêt, ni d'aide des agents présents sur les sites).

Ce dispositif restreint, préalable à une reprise globale progressive est mis en place pour les 15 prochains jours, il sera ou non prolongé en fonction de l'affluence dans les déchèteries. En parallèle, la collecte des végétaux (intrarocade, à Rennes) reprendra selon la fréquence habituelle, à compter du lundi 11 mai, tout comme la collecte des cartons, papiers et cagettes.

Numéro vert : 0 800 01 14 31 du lundi au vendredi (hors fériés) de 9 h à 12 h 30 (11 h 30 le jeudi) et de 13 h 30 à 17 h.

Formulaire de demande de rendez-vous pour l'accès aux déchèteries : <https://reservation.symetri.fr/RM/>

## Transports

Toutes les informations sont disponibles sur le site [www.star.fr](http://www.star.fr) et le fil Twitter @STARendirect, ainsi que sur Infostar au 09.70.821.800 (de 7 h à 20 h du lundi au samedi).

## Tarification solidaire des transports et carte *Sortir!*

Les demandes TST/*Sortir!* se font par mail ou par téléphone auprès des antennes du CCAS de Rennes et des CCAS des communes hors Rennes.

Une fois l'instruction effectuée, les personnes recevront un mail pour charger leur carte.

Les demandes sont aussi instruites par la Direction des transports, à l'Hôtel de Rennes Métropole, sur rendez-vous, à partir du mardi 12 mai.

## Assainissement

Les accueils du public dans les locaux de la régie métropolitaine ou dans les agences de Veolia, SUEZ et de la SAUR restent suspendus à ce jour.

## Voirie

Le guichet numérique de signalement des anomalies sur la voirie est remis en service. En cas d'urgence, les incidents voirie peuvent être signalés par téléphone au 02.23.62.10.10 en journée.

## Urbanisme, service immobilier et Établissements recevant du public

Le dispositif d'instruction des autorisations du droit des sols a repris depuis le 27 avril. L'accueil téléphonique est assuré, tous les jours du lundi au vendredi (sauf le jeudi matin), de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h (02.23.62.23.56 pour la Ville de Rennes, 02.99.86.65.00 pour les autres communes dont l'instruction des autorisations est réalisée par Rennes Métropole). L'accueil physique, au service Droit des sols (rez-de-chaussée de l'Hôtel de Rennes Métropole), est ouvert pour toute demande d'information relative à la ville de Rennes, aux mêmes heures, sauf le jeudi matin.

Le service Immobilier (12 rue de Viarmes) recevra du public à partir du 18 mai, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h.

Le service Établissements recevant du public (ERP) ouvrira à partir du 25 mai à l'Hôtel de Rennes Métropole.

## Équipements culturels

### → Bibliothèques

Dans les bibliothèques du Triangle, de Villejean, Thabor Lucien Rose, Bellangerais ainsi qu'à la bibliothèque des Champs Libres, il sera possible de retourner les documents empruntés à partir du 19 mai (du mardi au samedi, de 14 h à 18 h). Les emprunts reprendront à compter du 26 mai : les ouvrages seront "à emporter" après avoir été réservés en ligne ou auprès des bibliothécaires.

La réouverture des autres bibliothèques municipales aura lieu dans les meilleurs délais.

### → Musées

Le parc agro-pastoral de l'Écomusée et ses bâtiments d'élevage rouvriront au public à partir du 19 mai (de 14 h à 18 h du lundi au samedi, 14 h à 19 h le dimanche). L'espace d'exposition rouvrira ses portes le 26 mai.

La Criée – Centre d'art contemporain proposera des visites sur rendez-vous à partir du 19 mai, puis rouvrira en accès libre à partir du 26 mai.

Aux Champs Libres (dont Musée de Bretagne mais hors Planétarium et Laboratoire de Merlin) rouvriront au public à partir du 2 juin. L'espace Vie du citoyen sera accessible dès le 26 mai.

Le musée des Beaux-arts rouvrira ses portes mi-juin.

---

→ **Maison du Livre**

À Bécherel, la Maison du livre rouvrira ses portes au public à partir du 25 mai.

→ **Archives municipales**

Les Archives rouvriront au public sur rendez-vous jusqu'à la fin du mois de juin : prise de rendez-vous à partir du 18 mai, premiers créneaux disponibles à partir du 25 mai. À partir du 6 juillet, les Archives seront ouvertes au public sans rendez-vous, le matin, du mardi au vendredi.

→ **Opéra**

Le service billetterie de l'Opéra rouvrira pour prendre en charge les demandes de remboursement : par téléphone uniquement, à partir du 19 mai, en passant au guichet à partir du 26 mai.

→ **Conservatoire à Rayonnement régional**

À partir du 19 mai, les grands élèves en préparation de concours pourront être accueillis sur rendez-vous et réservation de salle, en présence des professeurs et/ou accompagnateurs pianos selon les besoins (maximum 3 personnes dans chaque espace de travail).

Poursuite de l'enseignement à distance pour l'ensemble des élèves.

## | Équipements sportifs

Dans l'attente des directives du ministère, l'ensemble des équipements sportifs municipaux restent fermés (piscines, gymnases, stades et complexes sportifs).